

dans les débats entre les différents candidats d'ici le 1er tour le 23 mars

Vélo dans les villes ?

Quand le vélo s'invite dans s'invite dans la campagne

Quand le vélo s'invite dans la campagne, c'est avec les associations "Un Ptit Vélo dans la tête" et l'ADTC que ça se passe. C'est ainsi qu'à l'occasion d'un débat citoyen, six des sept candidats aux municipales de Grenoble ont répondu à des questions sur le... vélo ! Sa pratique actuelle dans la ville et bien sûr, ce qu'elle pourrait être à l'avenir.

20 % de part modale en 2020 ?

Eric Piolle (EELV, PG et alliés), Jérôme Safar (PS, PCF et alliés), Denis Bonzy (Nous Choyens), Philippe de Longevialle (centre), Matthieu Chamussy (UMP, UDI) et Mirielle D'Ornano (FN) étaient candidats sur Saint-Martin-d'Hères, l'écologiste Georges Oudjaoudi. Et tout à tour, ils ont dû répondre à différentes questions. Du style, "Pensez-vous atteindre les 20 % de part modale en 2020 ?". Sur ce point, l'écologiste Eric Piolle – que l'on croise souvent en ville à vélo – n'a pas dit "non", loin de là. Lui qui compte « aller vers le triplement de la part des déplacements à vélo durant le prochain mandat ». Les autres candidats ont tous aussi plaidé pour un renforcement de la pratique, sans



Les candidats grenoblois Jérôme Safar (PS et alliés), Matthieu Chamussy (UMP/UDI), Philippe de Longevialle (centre), Mirielle D'Ornano (FN), Eric Piolle (EELV/PG et alliés), Denis Bonzy (Nous Choyens), ainsi que le candidat martinérois Georges Oudjaoudi, ont répondu aux questions d'un "P'tit vélo dans la tête" et de l'ADTC. Photo Le DL

pour autant promettre les 20 % car préférant placer le sujet dans une problématique globale. Sachant que si de nombreuses autres grandes villes européennes se situent autour des 12 %, Grenoble ne cumule qu'à 6 %, et qu'il y a donc de la marge ! Il

a aussi été question de sécurité. Philippe de Longevialle a ainsi déclaré : « On a des conflits entre les piétons et les cyclistes, quand ceux-ci roulent sur les trottoirs. Des personnes âgées peuvent avoir peur. » Et Mirielle d'Ornano de citer le nombre

d'accidents, dont celui dernièrement... de Bernard Tapie : « Je constate que les pistes cyclables ne sont pas clairement identifiées. Il ne faut pas que le vélo devienne une gêne pour les autres modes de transport ». La sécurité des vélos, en

tant qu'objet pouvant être volé a aussi été bien développée. Car si un cycliste voit disparaître ses bicyclettes successives, il finira par se décourager et, qui sait, il reprendra peut-être sa voiture...

Ève MOULINIER

Les différentes propositions des candidats aux municipales de Grenoble

Voici quelques-unes des propositions des candidats aux municipales de Grenoble, formulées lors du débat organisé par "Un P'tit Vélo dans la tête" et l'ADTC.

→ Eric Piolle (EELV/PG et alliés)

« Nous proposons d'aller vers le triplement de la part des déplacements à vélo durant le prochain mandat. Nous engagerons une série de travaux pour compléter et sécuriser le réseau cyclable, avec une priorisation vers les points noirs accidentogènes. Le stationnement des vélos sera multiplié : arceaux de rues avec des cages, garages dans les écoles. »

→ Jérôme Safar (PS/PCF et alliés)

« Des progrès, dans l'agglom, nous en avons faits :

+ 4 000 MétroVélos, 31 MétroVéloBox ». Le candidat a aussi plaidé pour une promotion de la pratique du vélo, dans tous les quartiers, afin que « ce ne soit pas réservé » qu'aux foyers aisés et aux résidents en centre-ville. Il a rappelé enfin le projet du pôle multimodal à la future gare.

→ Mirielle d'Ornano (FN)

« Je propose que les pistes cyclables soient plus visibles et l'instauration de badges de cycliste responsable », afin de sensibiliser les Grenoblois à la sécurité.

→ Matthieu Chamussy (UMP/UDI)

« Je suis pour l'émergence d'une génération vélo. La forme de rythmes scolaires nous offre l'opportunité de

former à la pratique du vélo dès le plus jeune âge. »

→ Philippe de Longevialle (centre)

Le candidat a prôné un grand plan pour « éliminer les ruptures dans les trajets », car elles sont décourageantes pour les cyclistes.

→ Denis Bonzy (Nous Choyens)

« En ce qui concerne la pratique du vélo utilitaire, il faut travailler sur un vrai plan d'ensemble sur les déplacements. Il faudra notamment engager des discussions avec tous les partenaires, afin que les entretiens prévoient des endroits pour se changer, pour ranger son vélo et même prendre une douche. »

Èv. M.

La Communauté d'agglomération du Pays voironnais finance et organise les déplacements doux

Olivier Finet a deux ca-

quetteries : conseiller municipal (écologiste) de Voiron délégué aux modes de déplacements doux et vice-président de la CAPV (Communauté d'agglomération du Pays voironnais) en charge des déplacements, des trans-

priorités. Nous voudrions relier les communes et faciliter l'accès aux gares. Après, chaque commune mènera ses travaux comme elle l'entend, la CAPV participera au financement. Enfin, la CAPV, qui a investi dans des pistes cyclables sur

cycle. » Ensuite, « plein de petits bouts d'aménagement ont été faits, à chaque fois que la voie a été modifiée. Ils seront reliés plus tard. On a installé des arceaux pour les vélos devant les écoles et d'autres lieux stratégi-

7) | Peut-on circuler à deux cyclistes de front ?
Les cyclistes peuvent circuler à deux maximum mais doivent se mettre en file simple dès la tombée de la nuit dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche. »

8) | Faut-il indiquer, avec le bras que l'on va tourner ?

« Tout conducteur qui s'approprie à apporter un changement dans la direction de son véhicule ou à en ralentir l'allure doit avertir de son intention les autres usagers » (Art. R412-10). Le cycliste est donc soumis à cette règle.

chez votre marchand de journaux

en vente

SKY1
41
CHRONO

Quand le vélo s'invite dans la campagne

Quand le vélo s'invite dans la campagne, c'est avec les associations "Un P'tit Vélo dans la tête" et l'ADTC que ça se passe. C'est ainsi qu'à l'occasion d'un débat citoyen, six des sept candidats aux municipales de Grenoble ont répondu à des questions sur le... vélo ! Sa pratique actuelle dans la ville et bien sûr, ce qu'elle pourrait être à l'avenir.

20 % de part modale en 2020 ?

Éric Piolle (EELV, PG et alliés), Jérôme Safar (PS, PCF et alliés), Denis Bonzy (Nous Citoyens), Philippe de Longevialle (centre), Matthieu Chamussy (UMP, UDI) et Mirreille D'Ornano (FN) étaient présents, de même que l'un des candidats sur Saint-Martin-d'Hères, l'écologiste Georges Oudjaoudi. Et tout à tour, ils ont dû répondre à différentes questions. Du style, "Pensez-vous atteindre les 20 % de part modale en 2020 ?". Sur ce point, l'écologiste Éric Piolle – que l'on croise souvent en ville à vélo – n'a pas dit "non", loin de là. Lui qui compte « aller vers le triplement de la part de déplacements à vélo durant le prochain mandat ». Les autres candidats ont tous aussi plaidé pour un renforcement de la pratique, sans



Les candidats grenoblois Jérôme Safar (PS et alliés), Matthieu Chamussy (UMP/UDI), Philippe de Longevialle (centre), Mirreille D'Ornano (FN), Éric Piolle (EELV/PG et alliés), Denis Bonzy (Nous Citoyens), ainsi que le candidat martinetais Georges Oudjaoudi, ont répondu aux questions d'un "P'tit vélo dans la tête" et de l'ADTC. Photo Le DL

pour autant promettre les 20 % car préférant placer le sujet dans une problématique globale. Sachant que si de nombreuses autres grandes villes européennes se situent autour des 12 %, Grenoble ne cumule qu'à 6 %, et qu'il y a donc de la marge ! Il

a aussi été question de sécurité. Philippe de Longevialle a ainsi déclaré : « On a des conflits entre les piétons et les cyclistes, quand ceux-ci roulent sur les trottoirs. Des personnes âgées peuvent avoir peur. » Et Mirreille d'Ornano de citer le nombre d'accidents, dont celui dernièrement... de Bernard Tappie : « Je constate que les pistes cyclables ne sont pas clairement identifiées. Il ne faut pas que le vélo devienne une gêne pour les autres modes de transport ». La sécurité des vélos, en

Ève MOULINIER

Les différentes propositions des candidats aux municipales de Grenoble

Voici quelques-unes des propositions des candidats aux municipales de Grenoble, formulées lors du débat organisé par "Un P'tit Vélo dans la tête" et l'ADTC.

→ Éric Piolle (EELV/PG et alliés)

« Nous proposons d'aller vers le triplement de la part des déplacements à vélo durant le prochain mandat. Nous engagerons une série de travaux pour compléter et sécuriser le réseau cyclable, avec une priorisation vers les points noirs accidentogènes. Le stationnement des vélos sera multiplié : arceaux de rues avec des cages, garages dans les écoles. »

→ Jérôme Safar (PS/PCF et alliés)

« Des progrès, dans l'aggrlo, nous en avons faits :

La Communauté d'agglomération du Pays voironnais finance et organise les déplacements doux

Olivier Finet a deux caquettes : conseiller municipal (écologiste) de Voiron délégué aux modes de déplacements doux et vice-président de la CAPV (Communauté d'agglomération du Pays voironnais) en charge des déplacements des transports en commun et modes doux.

Le vélo, il connaît... et il pratique.

« Au Pays voironnais, nous avons un fonds de concours (300 000 euros en 2013, 150 000 euros en 2014) qui aide les communes à financer sentiers et pistes cyclables. Il a permis de réaliser 25 kilomètres d'aménagement sur les 34 communes.

De plus, cette année, nous avons fait le point par commune pour connaître les enjeux de chacune : nous aurons ainsi un schéma d'aménagement pour les modes doux qui définira les



Peut-on améliorer la pratique du vélo en ville ? "Oui", disent les candidats grenoblois. Mais encore ? Photo Le DL/Christophe AGOSTINIS

Nous voudrions relier les communes et faciliter l'accès aux gares. Après, chaque commune mènera ses travaux comme elle l'entend, la CAPV participera au financement.

Enfin, la CAPV, qui a investi dans des pistes cyclables sur la zone d'activités de Centre-Alp, réfléchit à la mise à disposition de vélos dans les gares de Voiron et Moirans. »

Vélos électriques et itinéraires bis

À Voiron, « nous avons mis en place une commission extra-municipale avec des cyclistes, afin d'élaborer un schéma cycliste. Durant le mandat, le grand chantier a été la réhabilitation du Cœur de ville, ce qui nous a obligés à mettre entre parenthèses les gros des aménagements cyclistes. Mais avec ses rues piétonnes, Cœur de ville va dans le sens de la pratique du

+ 4 000 MétroVélos, 31 MétroVéloBox ». Le candidat a aussi plaidé pour une promotion de la pratique du vélo dans tous les quartiers, afin que « ce ne soit pas réservé » qu'aux foyers aisés et aux résidents en centre-ville. Il a rappelé enfin le projet du pôle multimodal à la future gare.

→ Mirreille d'Ornano (FN)

« Je propose que les pistes cyclables soient plus visibles et l'instauration de badges de cycliste responsable », afin de sensibiliser les grenoblois à la sécurité.

→ Matthieu Chamussy (UMP/UDI)

« Je suis pour l'émergence d'une génération vélo. La réforme des rythmes scolaires nous offre l'opportunité de

former à la pratique du vélo des le plus jeune âge. »

→ Philippe de Longevialle (centre)

Le candidat a prôné un grand plan pour « éliminer les ruptures dans les trajets », car elles sont décourageantes pour les cyclistes.

→ Denis Bonzy (Nous Citoyens)

« En ce qui concerne la pratique du vélo utilitaire, il faut travailler sur un vrai plan d'ensemble sur les déplacements. Il faudra notamment engager des discussions avec tous les partenaires, afin que les entreprises prévoient des endroits pour se changer, pour ranger son vélo et même prendre une douche. »

Èv. M.

DÉCRYPTAGE

Les questions que l'on se pose sur la conduite des cyclistes :

- 1) | Un cycliste est-il autorisé à circuler sur le trottoir ?
- 2) | Et dans une rue piétonne ?
- 3) | Doit-il obligatoirement emprunter certaines pistes cyclables doivent être empruntées obligatoirement, d'autres non. Pour le savoir il suffit de regarder les panneaux. On peut tout de même rappeler que ces pistes et bandes cyclables sont conçues pour faciliter la vie des cyclistes.

4) | Peut-il passer au feu rouge ?

Afin de favoriser la circulation des cyclistes, le code de route vient d'être modifié et autorise dans certains cas cyclistes à franchir le feu rouge. Cette autorisation est signalée par la présence de panneaux spécifiques sous les feux tricolores. Et attention, ils ne peuvent le que pour tourner à droite ou pour continuer tout droit condition qu'il n'y ait pas de routes à leur droite dans carrefour. Autrement dit pour ceux qui connaissent Grenoble, il est interdit de le faire au croisement Cour-Berriat et cours Jean-Jaures. Dans les cas autorisés, cyclistes peuvent franchir les feux signalés par des panneaux mais doivent céder le passage aux piétons (besoin en s'arrêtant) et à tout autre véhicule qui passait sur la voie transversale.

5) | Quelle distance les automobilistes doivent-ils respecter quand ils double ?

L'automobiliste doit se déporter suffisamment pour ne risquer de heurter le cycliste. Il se doit de respecter un mètre en agglomération et un mètre et demi hors agglomération. Il est également recommandé, dans les rues étroites, de circuler au milieu de la chaussée plus que de se serrer trop à droite et d'incliner l'automobiliste doublet alors qu'il n'y a pas la distance de sécurité.

6) | Peut-on se faire retirer des points sur son permis ?

Le ministère de l'Intérieur est clair : « Il ne peut y avoir retrait de points que pour les infractions commises au véhicule pour la conduite duquel un permis de conduire est exigé. C'est ainsi qu'une infraction au code de la route commise à bicyclette ou avec une voiturette, par exemple ne donne pas lieu à retrait de points ». Mais attention : en cas d'infraction, vous risquez des amendes et une possible suspension du permis, dans cas par exemple de conduite sous l'emprise de l'alcool franchissement d'une ligne continue ou d'un feu rouge dépassements dangereux, etc...

7) | Peut-on circuler à deux cyclistes de front ?

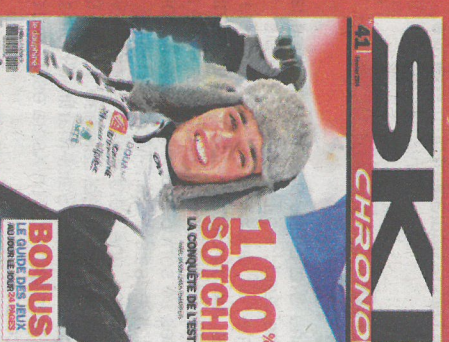
Les cyclistes peuvent circuler à deux maximum mais doivent se mettre en file simple des la tombée de la nuit dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche. »

8) | Faut-il indiquer, avec le bras que l'on va tourner ?

« Tout conducteur qui s'apprête à apporter un changement dans la direction de son véhicule ou à en ralentir l'allure doit avvertir de son intention les autres usagers » (Art. R412-10). Le cycliste est donc soumis à cette règle.

en vente

chez votre marchand de journaux



NUMÉRO SPÉCIAL JEUX OLYMPIQUES DE SOTCHI

Pour commander : au 04 76 88 70 88 ou boutique.ledauphine.com le dauphiné

Retrouvez les numéros du calendrier des résultats sur le site SKI CHRONO.COM